

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SEANCE DU 12 JUILLET 2023

PRESIDENCE : Mme BILLOT Brigitte, Vice-Présidente

PRESENTS: Mme BILLOT Brigitte (Vice-Présidente), Mme DI CARO Sylvaine, M. CHEVALIER Eric, M. SPANO Pierre, M. PIERRON Jean-Claude, Mme HANOT Maryline, M. BENSACKOUN André, Mme SILVESTRE Catherine, M. TRUCY Gérard

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme JOISSAINS Sophie (Pouvoir à Mme BILLOT Brigitte), Mme DEVESA Brigitte (Pouvoir à Mme DI CARO), M. DILLINGER Laurent, Mme HUARD Elisabeth , Mme PAGE Véronique (Pouvoir à Mme HANOT), Mme THUSTRUP Sylvie.

POUVOIR(S) : Mme BILLOT Brigitte (Vice-Présidente), Mme HANOT Maryline, Mme DI CARO Sylvaine

SECRETAIRE : Mme Marie-Anais RENAULT-ROUX

**OBJET : DAS – ASA – MISE A DISPOSITION D'UN BOX DE PERMANENCE POUR
LES ASSOCIATIONS OU SERVICES**

Un des objectifs du CCAS consiste à favoriser et à améliorer l'accès aux droits des usagers et le soutien aux Aixois.

Afin de permettre aux Aixois de mieux connaître l'action spécifique de chaque association ou service dédiés tout en permettant à ceux-ci de rencontrer le public auquel il s'adresse, il est mis à disposition à titre gracieux par le CCAS, un box de dans ses locaux au Ligourès selon un calendrier prévisionnel établi d'un commun accord.

Une convention sera ensuite établie entre le CCAS et les associations ou services

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Le décret n°95-562 du 6 mai 1995

Les articles 123-4 à L1239 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Les propositions de Mme la Vice-Présidente entendues,
Après avoir constaté le quorum légal des membres,

DECIDE

- **DE METTRE** à disposition un box ou bureau de réception situé dans les locaux du CCAS selon des calendriers prévisionnels établis d'un commun accord,
- **DE METTRE** à disposition le matériel nécessaire soit, mobilier, téléphone, photocopieur à disposition,
- **DE CONSENTIR** ces mises à disposition à titre gratuit assortie d'une obligation d'assurance en termes de responsabilité civile,
- **D'ACCEPTER** le texte de la convention-type
- **D'AUTORISER** la Vice-Présidente à signer les conventions correspondantes.

Vote : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0



La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture le 19.07.23
et de la publication le 19.07.23